

Les crédits

Mon collègue ne convient-il pas, par exemple, que le programme que nous voulons mettre en place à l'intention des jeunes, le Service jeunesse, est une initiative noble, qui en vaut la peine et qui devrait être appuyée par tous les partis?

Et que dire du programme d'apprentissage que ce gouvernement a l'intention de mettre sur pied, notamment dans le domaine de la technologie de pointe et dans les domaines où des emplois seront requis dans l'avenir, dans les secteurs de croissance?

Que pense-t-il de ces initiatives? La politique réformiste est-elle opposée à ce genre d'initiatives? Je comprends l'idée essentielle, c'est-à-dire que si l'on peut réduire les impôts, cela créera des emplois. Mais cela exclut-il pour autant ce genre d'initiatives à l'intention des jeunes, les nouveaux programmes d'apprentissage et autres dont je viens de parler?

● (1705)

M. Scott (Skeena): Madame la Présidente, il va de soi que, dans le domaine de l'aide à l'éducation, notre parti est en faveur de programmes comme le programme d'apprentissage, à condition toutefois que les avantages l'emportent sur les coûts. Nous croyons fermement que nous devons faire dans ce pays plus d'efforts pour former les jeunes et les préparer à entrer sur le marché du travail.

Ce que je crains personnellement en ce qui concerne le Service jeunesse et le programme à l'intention des jeunes, c'est qu'il ne s'agisse encore de leur faire l'aumône plutôt que de vraiment leur tendre la main, plutôt que de vraiment les préparer à un travail qui leur donnera accès au marché du travail. Je crains qu'il s'agisse seulement de faire l'aumône aux jeunes avec l'argent des contribuables.

Le député n'est sans doute pas d'accord avec moi, mais c'est ainsi que je vois les choses.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PÊCHE ET OCÉANS

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je crois que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour l'adoption de la motion suivante:

Que, conformément à l'article 108 du Règlement, concernant l'étude sur le remplacement du Programme d'adaptation et de redressement de la pêche et de la morue du Nord et du Programme d'adaptation de la pêche du poisson de fond de l'Atlantique, la Chambre autorise le personnel du Comité permanent des pêches et océans à effectuer des voyages au Canada en vue de préparer et de tenir des séances par vidéoconférence durant la semaine du 28 au 31 mars 1994 dans les villes de Rimouski, Sydney, Yarmouth, Moncton, et St. John's (Terre-Neuve).

(La motion est proposée et adoptée.)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Madame la Présidente, je propose également la motion suivante:

Qu'au terme de la période prévue pour l'étude des initiatives ministérielles, le mercredi 23 mars 1994, le Président mette aux voix toutes les motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-14, Loi portant pouvoir d'emprunt.

(La motion est proposée et adoptée.)

* * *

[Français]

LES CRÉDITS

JOUR DÉSIGNÉ—LA CRÉATION D'EMPLOIS

La Chambre reprend l'étude de la motion.

M. Paul Mercier (Blainville—Deux-Montagnes): Madame la Présidente, dites-moi de combien de temps je dispose.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Vous avez jusqu'à 17 h 15.

M. Mercier: Madame la Présidente, pour émerger de la morosité économique qui accable le pays, celui-ci a besoin d'un grand projet collectif, un projet qui nous enthousiasme et sache nous mobiliser. Ce projet existe, mais pour sortir des cartons, il faudrait un acte de volonté gouvernementale. Ce projet c'est le TGV, le train à grande vitesse Québec-Montréal-Laval-Ottawa-Toronto-Windsor. Plusieurs études concluent déjà à sa viabilité économique.

Le ministre attend pour l'été un nouveau rapport, mais les avis dont il dispose déjà devraient lui permettre dès aujourd'hui, sans préjuger des modalités, de dire: «Oui, nous allons le faire le TGV». Faire dès à présent cette déclaration n'aurait rien de blessant, quoi qu'il dise, pour les auteurs du rapport attendu.

Une telle déclaration nous montrerait, pour notre agréable surprise, que notre gouvernement sait faire preuve qu'il possède quand même ces trois choses que ma collègue des Laurentides lui reprochait tantôt de manquer si cruellement: de la vision, de la vision et encore de la vision pour créer des «jobs, des jobs et encore des jobs» promises par le livre rouge.

● (1710)

Tant de raisons militent en faveur de la réalisation de ce qui pourrait être le grand oeuvre de cette décennie que je ne sais par laquelle commencer ou plus précisément je ne sais de laquelle je dois me dispenser de faire l'exposé vu le temps dont je dispose. Mais tout d'abord la clientèle, les études le prouvent et montrent que cette clientèle est suffisante pour assurer la viabilité économique du projet. Je cite à ce propos un communiqué de Bombardier. Son étude de préféabilité prouve qu'un tel service desservirait une population de 8 millions d'habitants qui attirerait près de 5 300 000 voyageurs par an, soit une augmentation de 3 700 000 sur la fréquentation actuelle.